

ANNEXE 1

Il est ainsi proposé les durées d'amortissement suivantes :

Art. M57	Libellé	Durée amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de révision des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204xxx1	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204xxx2	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	30 ans
204xxx3	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans
2051	Concessions et droit similaires	5 ans
2088	Autres immobilisation incorporelles	5 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
21321	Immeubles de rapport	30 ans
21328	Autres bâtiments privés	30 ans
21352	Installations, agencements, aménagements - Bâtiments privés	30 ans
21533	Réseaux câblés	10 ans
21534	Réseaux d'électrification	10 ans
21538	Autres réseaux	10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
215731	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	8 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	8 ans
21578	Autre matériel technique	8 ans

2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	8 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Autres matériels de transport	8 ans
21831	Matériel informatique scolaire	5 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2186	Cheptel	5 ans
2188	Autres immobilisation corporelles	5 ans
21612	Biens Historiques et Culturels immobiliers – dépenses ultérieures immobilisées	30 ans
21622	Biens Historiques et Culturels mobiliers – dépenses ultérieures immobilisées	10 ans